

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Modificatif n°2 à la décision du 5 octobre 2009

Le Secrétaire général,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 14 janvier 2009 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu la décision du 5 octobre 2009 fixant la composition du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'un ensemble immobilier de bureaux à Paris, 12^{ème}, 10 avenue de Saint-Mandé/ 33 rue de Picpus,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'un ensemble immobilier de bureaux à Paris, 12^{ème}, 10 avenue de Saint-Mandé/ 33 rue de Picpus est modifiée comme suit :

Pour la réunion du jury organisée le 19 mars 2010,

-Monsieur Patrick DEDINGER, Secrétaire général du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux remplace Monsieur Jacques BRULHET, Vice-Président du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ou son représentant,

-Monsieur Rodolphe JAYET-GENDROT, Chef du bureau du patrimoine immobilier de la Sous-direction de la logistique et du patrimoine au ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche remplace Monsieur Claude DELATRE, Adjoint du Sous-directeur de la logistique et du patrimoine au ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ;

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le

15 MARS 2010

Pour le Ministre et par délégation

Le Secrétaire général

Jean-Marie AURAND